

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 12 septembre 2016, à 20 h à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. Camil Noël, conseiller no. 9
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-09-225**  
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Clôtures – Terrain de base-ball – Résolution
- Avance de fonds – Carrefour intergénérationnel - Résolution
- Achat d'un compresseur de l'aréna reconditionné – Résolution
- Site d'entreposage des neiges usées - Résolution
- Achat de filets – Terrain de base-ball - Résolution

**2016-09-226.**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2016-09-227.**  
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2016-09-228.**  
Adoption du

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

procès-verbal de la  
séance  
extraordinaire du  
1<sup>er</sup> septembre  
2016

dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 17 août dernier, les sujets suivants ont été discutés :

- œ L'adoption du règlement 300 du code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC a été adopté;
- œ Les règlements numéros 10, 11, 13 et 13 de la Ville de Daveluyville ont été adoptés;
- œ Le projet de loi 106 avec la FQM et l'UMQ.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

**2016-09-229.**  
Tournoi Bantam,  
Peewee et Midget  
– Demande de  
commandite

**CONSIDÉRANT QUE** le 21<sup>e</sup> tournoi provincial Bantam se tiendra du 9 au 20 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le 40<sup>e</sup> tournoi provincial Peewee aura lieu du 30 novembre au 4 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le 5<sup>e</sup> tournoi provincial Midget se tiendra du 7 au 11 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un cahier publicitaire sera remis aux spectateurs lors de ces deux occasions;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense et le paiement au montant de 150 \$ pour la parution d'une page dans le cahier publicitaire pour le Hockey mineur de Daveluyville et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule et de remettre une épinglette de la Ville par équipe. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

Filles d'Isabelle –  
Demande d'aide  
financière

Réception d'une correspondance des Filles d'Isabelle invitant les membres du Conseil au « Souper du Pasteur » le samedi 5 novembre prochain à 18 heures au centre communautaire de Daveluyville ainsi qu'une messe célébrée à 16 heures la même journée. Le coût du souper et la soirée dansante est de 15 \$ par personne. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Fondation de  
l'Érmitage –  
Demande de don

Réception d'une demande de don de la Fondation de l'Érmitage. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Lettre de citoyen  
suite à une plainte

Réception d'une lettre d'un citoyen mentionnant sa grande satisfaction du service reçu par Mme Pauline Vrain, directrice générale adjointe, suite à une plainte formulée.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-09-230.**

Location gratuite de la salle communautaire – CPA du Grand Daveluyville

**CONSIDÉRANT** l'activité soirée Country organisée par le Club de patinage artistique du Grand-Daveluyville, en collaboration avec M. Éric Béchard, organisateur du Festival Western;

**CONSIDÉRANT QUE** les profits amassés lors de cette soirée seront remis au Club;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club désire investir près de 6 500 \$ dans les équipements de notre aréna, telles que des micros, des haut-parleurs, des lumières ainsi qu'une console de son;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **François Robidoux**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la location sans frais au Club de Patinage artistique du Grand-Daveluyville de la salle communautaire le 3 juin 2017 de 16 h à 23 h considérant que les profits serviront à l'acquisition d'équipements de sonorisation pour l'aréna de Daveluyville.

Évènement – Viens faire ton tour

Réception d'une correspondance de l'attaché politique de M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska, invitant les citoyens à participer à l'évènement « Viens faire ton tour » qui se tiendra les 17 et 18 septembre prochain. L'objectif est de promouvoir les saines habitudes de vie dans notre société, mais également d'amasser des fonds qui seront distribués à des organismes de la région.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2016-09-231.**

Comptes d'août 2016

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 409 199.77 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois d'août 2016.

**2016-09-232.**

Financement et refinancement R-536 et R-450 - Résolution d'adjudication

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville de Daveluyville accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 599 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 450 et 536. Ce billet est émis au prix de **100 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>64 000 \$</b>	<b>2.11 %</b>	<b>20 septembre 2017</b>
<b>65 400 \$</b>	<b>2.11 %</b>	<b>20 septembre 2018</b>
<b>67 000 \$</b>	<b>2.11 %</b>	<b>20 septembre 2019</b>
<b>68 700 \$</b>	<b>2.11 %</b>	<b>20 septembre 2020</b>
<b>334 700 \$</b>	<b>2.11 %</b>	<b>20 septembre 2021</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**2016-09-233.**  
Financement et  
refinancement  
R-536 et R-450 -  
Résolution de  
concordance

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués, la Ville de Daveluyville souhaite emprunter par billet un montant total de 599 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
450	62 700 \$
450	37 100 \$
536	500 000 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 599 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 450 et 536 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 20 septembre 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017.</b>	<b>64 000 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>65 400 \$</b>
<b>2019.</b>	<b>67 000 \$</b>
<b>2020.</b>	<b>68 700 \$</b>
<b>2021.</b>	<b>70 200 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021.</b>	<b>264 500 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Daveluyville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans) (à compter du 20 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 536, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2016-09-234.**  
Formation sur la  
TPS/TVQ

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de s'inscrire auprès de Revenu Québec et Revenu Canada pour l'inscription aux taxes;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une augmentation de la facturation suite à l'inclusion de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville à la Ville de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Roy, Desrochers, Lambert pour une formation sur la TPS/TVQ auprès des employés municipaux, au taux de 200 \$ de l'heure et ce, pour un montant maximal de 1 200 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-09-235.**  
Vérification des déclarations de la TPS/TVQ de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville

**CONSIDÉRANT** l'abolition de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville :

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'aller chercher une partie de la TVQ non récupérée par la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville depuis l'année 2012;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** mandater la firme Roy, Desrochers, Lambert pour récupérer une partie de la TVQ non récupérée dans les années antérieures par la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville;
- **D'**autoriser les honoraires de 35 % du montant remboursé par Revenu Québec lors de l'encaissement, pour un montant ne dépassant pas 24 999.99 \$, taxes incluses;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-09-236.**  
Contribution 2016-2017 – Croix-Rouge Canadienne

**CONSIDÉRANT QUE** les villes locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S2-3) et la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente précédente doit être renouvelée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2016-2017: 0.16 \$ per capita
- 2017-2018: 0.16 \$ per capita
- 2018-2019: 0.16 \$ per capita

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** reconduire l'entente de service avec la Croix-Rouge pour la période de trois ans;
- **D'**autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer cette dernière;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les fosses septiques, les roulottes au Lac-à-la-Truite, les vidanges, demande de permis, questions auxquelles le maire a répondu.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**TRANSPORT**

**2016-09-237.**  
Marquage de la  
chaussée

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au marquage de la chaussée dans certains rangs;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

- Lignes Maska au montant de 10 244.28 \$, taxes incluses;
- Lignco-Sigma inc. au montant de 15 262.93 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Lignes Maska au montant de 10 244.28 \$, taxes incluses pour le marquage de la chaussée et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Programme d'aide  
à l'amélioration du  
réseau routier  
municipal

Suite à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour la réfection de la 2<sup>E</sup> Rue centre et l'asphaltage du 4<sup>E</sup> Rang Est, M. Donald Martel, député provincial a recommandé la somme de 20 000 \$ au Ministère des Transports du Québec.

Lettre du  
ministère -  
Adoption du plan  
d'intervention de  
l'ancienne  
Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

Dépôt d'une correspondance datée du 22 août 2016 de Monsieur Karim Senhaji, directeur par intérim à la Direction des infrastructures du Québec confirmant que le MAMOT est d'accord avec le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, déposé le 15 août 2016.

**2016-09-238.**  
Achat d'un  
compresseur pour  
le garage  
municipal

**CONSIDÉRANT QUE** le compresseur de l'usine de filtration ne fonctionne plus;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau compresseur plus performant pour le garage municipal;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

- Compresseur Victo – Compresseur DV 7.5 CV, pompe 2 cylindres, 2 stages, 230V / 1Ph, Réservoir 80 gallons horizontal au coût de 4 576.00 \$, taxes incluses;
- Métaluno – Compresseur RK 7.5 CV, pompe 4 cylindres, 2 stages, 230V / 1Ph, Réservoir 80 gallons horizontal au coût de 3 840.17 \$, taxes incluses;
- Métaluno – Compresseur DV 7.5 CV, pompe 4 cylindres, 2 stages, 230V / 1Ph, Réservoir 120 gallons horizontal au coût de 4 162.38 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de Camil Noël, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** transférer le compresseur du garage municipal à l'usine de filtration;
- **D'**autoriser l'achat d'un compresseur DV 7.5 CV, pompe 4 cylindres, 2 stages, 230V / 1Ph, Réservoir 120 gallons horizontal, de Métaluno au montant de 4 162.38 \$, taxes incluses pour le garage municipal;
- **D'**autoriser l'installation du compresseur par Marius Marcoux & Fils inc. au montant de 339.18 \$, taxes incluses pour le garage municipal;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'août 2016, 16 permis ont été émis, totalisant

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

323 979 \$.

**2016-09-239.**  
Adoption du  
règlement no. 17  
relatif à la  
constitution et au  
fonctionnement  
du comité  
consultatif  
d'urbanisme (CCU)

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** chacune de ces anciennes municipalités avaient constitué un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** chacun de ces comités consultatifs d'urbanisme doit continuer d'exécuter les tâches lui incombant;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de constituer un comité consultatif d'urbanisme unique pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville de Daveluyville;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents déclarent avoir reçu dans le délai requis une copie du règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christine Gentes**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil d'adopter le règlement no. 17 relatif à la constitution et au fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU), tel que déposé.

**2016-09-240.**  
Nomination des  
membres du  
Comité Consultatif  
d'urbanisme

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de nommer :

- M. Roland Ayotte, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- M. Antoine Cormier, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Ville de Daveluyville;
- M. Raymond Crochetière, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- Mme Lauraine Morissette, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résidente situé sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;
- M. Denis Croteau, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant commercial ou industriel;
- M. Denis Bergeron, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant agricole.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Journée Normand-  
Maurice

La Journée Normand-Maurice se tiendra le samedi 15 octobre prochain de 9 h à 12 h. Le point de dépôt pour la Ville de Daveluyville sera dans le stationnement du bureau municipal situé au 337 rue Principale. Vous pourrez déposer, lors de cette journée, les résidus domestiques dangereux pour l'environnement, pour les unités d'occupation résidentielles seulement. Un pamphlet explicatif sera envoyé par la poste dans les prochaines semaines.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

Rampes d'accès pour portes d'accès à l'aréna et la salle communautaire

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Toiture de la salle communautaire

Sujet reporté à une séance ultérieure.

**2016-09-241.**  
Formation – Environnements favorables et saines habitudes de vie

**CONSIDÉRANT** une rencontre d'information et d'échanges pour présenter le soutien que peut apporter la MRC d'Arthabaska dans le cadre des activités s'adressant à nos citoyens;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mme Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs par intérim à l'une des rencontres et d'autoriser la trésorière à rembourser les frais de déplacements.

Démission de M. Érick Chartray

Réception de la lettre de démission de M. Érick Chartray en date du 29 août 2016 à titre de gérant du centre des loisirs. La démission de M. Chartray est effective en date du 12 septembre 2016.

**2016-09-242.**  
Embauche d'un préposé à l'entretien

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Érick Chartray au poste de gérant du centre des loisirs;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager un préposé à l'entretien;

**CONSIDÉRANT** la réception de plusieurs curriculum vitae suite à l'ouverture du poste;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'engager M. Richard Fortin à titre de préposé à l'entretien du centre des loisirs, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines. L'entrée en fonction de M. Richard Fortin est effective immédiatement.

**2016-09-243.**  
Réparation du terrain de tennis

**CONSIDÉRANT** la qualification de la réparation du terrain de tennis à un programme de subvention;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

- Tennis MAPA au coût de 20 120.63 \$, taxes incluses;
- Jopat au coût de 20 695.50 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de mandater Tennis MAPA pour procéder à la réparation du terrain de tennis au montant de 20 120.63 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**LÉGISLATION**

**2016-09-244.**

Adoption du règlement no. 15 relatif au code d'éthique des employés municipaux

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Ville de Daveluyville en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville de Daveluyville et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE,** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016, ce dernier ayant aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 15 août 2016;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 1<sup>er</sup> septembre 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le règlement no. 15 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Daveluyville, tel que déposé.

**2016-09-245.**

Adoption du règlement no. 16 relatif au code d'éthique des élus municipaux

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** les principales valeurs de la municipalité et des organismes

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité, l'objectivité et la transparence des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité;

**ATTENDU QUE** les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

**ATTENDU QUE** les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2). Les exceptions prévues à l'article 305 de ladite loi trouvent application dans le présent code;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres conduites.

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016, ce dernier ayant aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 15 août 2016;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été adopté par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 1<sup>er</sup> septembre 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le règlement no. 16 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville, tel que déposé.

Adoption du  
règlement relatif  
au PIIA

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2016-09-246.

**AVIS DE MOTION**

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Règlement sur la tarification de certains biens, services

Avis est donné par **Christine Gentes**, qu'un règlement relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Daveluyville sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-09-247.**  
Règlement relatif aux nuisances

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un règlement relatif aux nuisances de la Ville de Daveluyville sera déposé à une séance ultérieure.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2016-09-248.**  
Clôture – Terrain de base-ball

**CONSIDÉRANT** la qualification de la réparation du terrain de base-ball à un programme de subvention;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

- Les Clôtures Victo inc. au coût de 7 737.82 \$, taxes incluses;
- Clôture Jalbert au coût de 16 019.96 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de mandater Les Clôtures Victo inc. pour procéder à l'installation d'une clôture au terrain de base-ball pour un montant de 7 737.82 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-09-249.**  
Avance de fonds – Carrefour intergénérationnel

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-03-39. qui permettait le dépôt du formulaire de demande de subvention dans le dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été faite via l'organisme « Le Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville »;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être exigible, le carrefour doit défrayer 30 % des coûts totaux des travaux réalisés;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à émettre une avance de fonds de 40 000 \$ au Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville, pour couvrir les dépenses inhérentes au projet.

**2016-09-250.**  
Achat d'un compresseur de l'aréna reconditionné

**CONSIDÉRANT** le bris du compresseur no. 3 à l'aréna;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de le remplacer rapidement;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme CIMCO pour le remplacement du compresseur no. 3 à l'aréna par un compresseur reconditionné au montant de 21 839.50 \$, taxes incluses, incluant l'installation, le matériel pour l'installation du compresseur et moteur, deux soupapes ainsi que deux cylindres de 125 livres de réfrigérant R22 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-09-251.**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à une étude préliminaire sur l'état

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Mandat de la  
firme EXP – Site  
d’entreposage des  
neiges usées

du site d’entreposage des neiges usées;

**CONSIDÉRANT** la réception de l’offre de service de la firme EXP;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l’unanimité de mandater la firme EXP pour réaliser une étude préliminaire sur l’état du site d’entreposage des neiges usées au montant de 7 473.38 \$, taxes incluses et d’autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-09-252.**  
Achat de filets –  
Terrain de  
base-ball

**CONSIDÉRANT** la qualification de la réparation du terrain de tennis à un programme de subvention;

**CONSIDÉRANT** la réception d’une soumission de Filets Nad’s;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l’unanimité de faire l’acquisition de filets de tennis d’une hauteur de 8’ ainsi que les ancrages au montant de 13 394.59 \$, taxes incluses et d’autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la vitesse dans la courbe de l’église, les nuisances, le Parc industriel, circulation de camions sur le chemin du Lac-à-la-Truite, les règlements de la Ville, questions auxquelles le maire a répondu.

**2016-09-253.**  
Fin de la séance et  
levée de  
l’assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d’**Antoine Cormier**, il est résolu à l’unanimité de lever l’assemblée à 21 h 17.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière